

REGLEMENT DE CONSULTATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

en vue de l'occupation temporaire du domaine public

Article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des
personnes publiques

Nouvelles activités dans le cadre de la manifestation CULTURE AU JARDIN organisée pendant la période estivale 2023 de la mairie des 6e et 8e arrondissements

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Mairie des 6e et 8e arrondissements de Marseille assure la gestion et l'animation des équipements socio-culturels de proximité qui lui sont transférés. En application de l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), elle invite les associations à but non lucratif à manifester leur intérêt à présenter un projet afin d'alimenter les activités proposées dans ses centres municipaux d'animation.

Objet de la consultation : Appel à manifestation d'intérêt en vue de l'occupation temporaire du domaine public dans les Parcs et jardins des 6e et 8e arrondissements en amont de la représentation Culture au Jardin.

1. Descriptif

L'évènement « Culture au Jardin » aura lieu aux mois de juillet et août 2023 avec l'organisation de plusieurs spectacles de musique, danse & représentation théâtrale.

L'objectif de cet évènement est d'apporter des moments de divertissement, de lien social ainsi que de découvertes culturelles aux habitants. Ces spectacles visent également à permettre l'accès à la culture à tous et à réenchanter l'espace public.

Les spectacles sont destinés à un public très large, avec un esprit très familial et de quartier.

Afin de promouvoir la vie associative du secteur dans les quartiers et les jardins, la Mairie 6/8 propose d'accueillir deux stands associatifs pour chaque représentation du festival Culture au Jardin le but de cette démarche est de :

- . mettre en avant et faire connaître les actions de l'association
- . proposer des initiations et des démonstrations

Sont concernées au premier chef :

Les associations proposant des animations dans le quartier concerné ainsi que les associations oeuvrant en faveur d'une meilleure protection des jardins publics, de la nature et de la biodiversité.

Néanmoins toutes les candidatures d'associations seront étudiées, quel que soit le domaine d'intervention.

La Mairie des 6e et 8e arrondissements lance donc un appel à manifestation d'intérêt auprès d'associations qui souhaiteraient présenter leurs activités.

2. Planning & logistique

Dates, horaires, lieux & thèmes des spectacles

JEUDI 6 JUILLET 19h– Jardin Valbelle – 584, avenue du Prado 13008
Théâtre – Cie L’Auguste Théâtre

JEUDI 20 JUILLET 19h– Parc Pierre Puget 13006/13007 – rue Abbe Dassy 13007
Spectacle musical (Variétés Française) - Arts & Musiques en Provence

JEUDI 27 JUILLET 19h– Jardins des Goumiers – avenue des Goumiers 13008
Lecture et Musique – Cie Bleu

JEUDI 3 AOÛT 19h– Jardin de Corinthe – 10, impasse de l’Espérance 13006
Fanfare / Brass Band – Arts & Musiques en Provence

JEUDI 10 AoÛT 19h– Parc Pastré – 13008
Récitations musicales – Cie Bleu

JEUDI 17 AOÛT 19h– Parc Central de Bonneveine – avenue de Hambourg 13008
Danse et Musique Flamenco Sévillane – Centre Soléa

Modalités de mise à disposition

Dans ce cadre, il est proposé aux associations d’installer les stands à partir de 17h30/ 18h.

Les associations pourront maintenir leurs stands le temps du spectacle.

Les structures candidates devront s’installer en totale autonomie.

Elles se chargeront d’apporter et mettre en place : table, chaise, parasol, support de communication ou tout autre matériel / mobilier nécessaire à sa présentation.

3. Conditions financières

La mise à disposition de l’emplacement se fait à titre gratuit.

4. Éléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cet appel à manifestation d’intérêts lors de la présentation du dossier :

- Renseignement du formulaire en ligne
- Les statuts de l’association
- Un courrier manifestant l’intérêt du candidat
- Documentation de l’association (support de communication)
-

5. Dépôt des demandes :

⇒ **Via le formulaire en ligne sur le site internet de la Mairie de secteur des 6/8**

⇒ **Date limite de réception des dossiers : 23 juin 2023**

⇒ Renseignements techniques et administratifs

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Contact : Service Culture-Evénements

Tél : 04.91.55.23.25 – Mail : culture6-8@marseille.fr

6. Calendrier :

- Date limite de réception des dossiers : le 23 juin 2023 à 17h
- Retour de la Mairie des Secteur : 28 juin 2023
- Signature de mise à disposition des conventions : début juillet 2023

Il est précisé que suite au retour de la Mairie de secteur, les associations retenues seront contactées par le service Culture-Evènements pour arrêter les modalités d'occupation (prise de contact, signature de convention).